

DATE DE PUBLICATION : 20 février 2012

Le directeur général des Activités fiduciaires et de Place

Délégation de signature

Vu la délégation de signature donnée par M. Robert OPHÈLE, second sous-gouverneur, à M. Henri JULLIEN, le 6 janvier 2012 ;

Délégation permanente est donnée à M. Jean Yves HAUSSAIRE, directeur de la direction de la Coordination du Réseau et des actions de Place (DCRAP) et, en cas d'absence ou d'empêchement, à M. Patrice LENOBLE, adjoint au directeur de la DCRAP, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, toute convention ainsi que tout document de nature à engager la Banque, dans la limite de 90 000 euros (HT), relatif à l'exercice des activités de la DCRAP, à l'exception de la nomination des chefs de service.

Fait à Paris, le 20 janvier 2012

Henri JULLIEN